

Ci-dessous la proposition transmise aux interlocuteurs sociaux :

Proposition FO (à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2022)					
Statuts	Niveau	Coefficient	Indice	Point	Rémunération
Employé	I	140	448	3,74	1 675,52 €
	II	150	450	3,74	1 683,00 €
		160	452	3,74	1 690,48 €
		170	456	3,74	1 705,44 €
	III	190	465	3,74	1 739,10 €
	TAM	IV	200	509	3,6
V		220	536	3,6	1 929,60 €
		230	550	3,6	1 980,00 €
VI		240	565	3,6	2 034,00 €
		250	581	3,6	2 091,60 €
			260	601	3,6

[Voir la proposition complète](#)

Pour pallier le tassement de la grille, nous revendiquons la suppression du niveau 120 et 130 de la grille. La branche pourra ainsi offrir aux salariés rémunérés au premier niveau de la grille (coeff. 140) une augmentation plus significative. Pour rappel, la durée d'application de ce coefficient ne peut excéder 6 mois. **Nous revendiquons également que s'agissant du coefficient 160, la durée d'application ne peut excéder 12 mois.**

Nous continuerons à alerter sur la grille et défendrons de véritables augmentations des minima de la branche face au tassement permanent de la grille. Nous vous tiendrons informés de l'avancement des négociations.

Paris, le 7 septembre 2022

**Contacts :** Nicolas FAINTRENIE, Secrétaire de la Section fédérale des services - [services@fecfo.fr](mailto:services@fecfo.fr)  
Johnny FRANCHOIS, branche des prestataires de services – 06 31 86 80 41 – [jfranchois@fecfo.fr](mailto:jfranchois@fecfo.fr)